Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 47 (1921)

Heft: 3

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire populaire de droit usuel suisse, par O. Leimgruber, Dr en droit, de Bâle. — Editeur: Imprimerie Hoirs Borgeaud, à Lausanne. Prix: relié toile, 10 fr. 50; broché, 9 fr.

Le Dr Leimgruber, qui est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés sur le droit a rempli le programme qu'il s'est fixé et qu'il décrit en ces termes dans son avant-propos : « Le présent dictionnaire est destiné au profane, au non-juriste que les difficultés de la vie placeront en face d'un problème juridique. Il veut être pour l'artisan, le commerçant, l'agriculteur, pour tout patron, employé, domestique, pour les ménagères, les propriétaires d'immeubles, dirigeants de sociétés, etc., un vade-mecum, un guide journalier, dans toutes les questions de droit usuel.

« En choisissant la forme du dictionnaire où toutes les matières sont classées dans l'ordre de l'alphabet, l'auteur a voulu faciliter dans la plus large mesure aux personnes qui n'ont pas le temps de faire de longues recherches une orientation rapide, immédiate, sur l'objet qui s'impose à leur étude. »

L'ouvrage de M. Leimgruber est, pour la Suisse, le pendant du célèbre « Dictionnaire usuel de législation française », de Cadet et Ferrand.

Comité franco-suisse du Haut-Rhône. — Bulletin Nº 7. Compte rendu de la réunion du 12 mai 1920, à Lyon.

Association de la Suisse à la mer. Bulletin Nº 4, Genève, 1920. Prix : 1 fr.

Ce cahier contient, entr'autres, une notice sur « Bordeaux et l'expansion industrielle dans le sud-ouest » et une autre sur « L'artère fluviale transhelvétique ».

La navigation fluviale et les forces hydrauliques en Suisse, par Victor Jaunin, Directeur de la «Suisse économique», Lausanne. — Un volume de 278 pages avec douze planches en couleurs et seize planches en héliogravure.

La navigation intérieure devient l'un des principaux moyens de transport de l'avenir : elle est pour la Suisse une question vitale. C'est là ce que démontre l'ouvrage de M. Jaunin, qui a consacré une étude d'ensemble à ce problème capital. Ce travail renferme tous les renseignements nécessaires sur le réseau intérieur à réaliser en Suisse, celui des pays voisins et notre accès à la mer. Plusieurs collaborateurs ont fourni, en outre, à l'auteur des exposés intéressants au sujet de quelques points spéciaux.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée aux forces hydrauliques de la Suisse, problème d'une grande importance aussi en cette période de pénurie de combustibles. Comme le montre M. Jaunin, ce problème a été étudié d'une façon complète par la Service des Eaux du Département suisse de l'Intérieur. Exploitation du pétrole par puits et galeries, par P. de Chambrier, ingénieur-chimiste, directeur général des mines de Pechelbronn, chargé d'un cours libre à l'université de Strasbourg. — Paris, 1921. — Dunod, éditeur.

M. de Chambrier, qui est un spécialiste éminent et l'auteur de savants mémoires, n'a pas écrit cet ouvrage à l'intention des spécialistes : il faut l'en féliciter et lui savoir gré d'avoir facilité l'initiation de ses lecteurs par un résumé très succinct mais très clair des principes généraux de l'exploitation des mines. Ayant ainsi introduit son sujet, il expose et critique, avec l'autorité d'un homme du métier les résultats de l'exploitation souterraine de Pechelbronn et il termine par des considérations sur le coût des travaux souterrains. Nous recommandons vivement la lecture de ce petit volume de 100 pages à tous ceux qu'intéresse la question, si « actuelle », du pétrole.

Supplément au Recueil des prescriptions fédérales en matière de poursuite pour dettes et de faillite. — Lois, ordonnances du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral, et circulaire édictées depuis 1912. — Edité sous les auspices de la Chambre des Poursuites et des Faillites du Tribunal fédéral. — Un volume de IV et 192 pages, gr. in-8. — Prix: broché 6 fr.; cartonné 7 fr. 50. — En vente dans les librairies ainsi que chez les éditeurs: Art. Institut Orell Füssli, Zurich.

CARNET DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Ecole cantonale d'Agriculture de Morges.

Le jury de ce concours a décerné les prix suivants.

1. Projet Nº 5, devise: « 18567 », M. George Epitaux, architecte à Lausanne. — 2. Projet Nº 7, devise: « Le Filon », M. Alphonse Schorp, architecte à Montreux. — 3. Projet Nº 10, devise: « Avoine », M. Jacques Regamey, architecte à Lausanne.

Les projets seront exposés du vendredi 28 janvier au samedi 12 février, de 10 à 17 h., dans le pavillon de dessin (annexe) de l'Ecole d'ingénieurs, place Chauderon, à Lausanne.

Commune de Monthey.

Cette commune ouvre un concours d'idées en vue de l'élaboration d'un plan d'avenir entre les techniciens suisses établis dans les cantons du Valais, Genève, Vaud, Neuchâtel et Fribourg.

Une somme de 11 000 fr. sera répartie entre cinq à sept projets.

Le délai pour la remise des projets est fixé au 15 juin 1921. Les inscriptions et demandes de programmes doivent se faire auprès du Secrétaire communal de Monthey, avant le 28 février 1921.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Fribourg	Banque Populaire Suisse		and the second	ere eti lerik eko z ipkob). Pelik
Zurich	Méthodes pratiques pour la construction de maisons en béton coulé	28 février 1921	20 000	Architectes et entrepreneurs do miciliés en Suisse ainsi que les spécialistes suisses domiciliés à l'étranger.
Monthey	Plan d'avenir	15 juin 1921	11 000	Techniciens de nationalité suisse établis dans les cantons du Va- lais, Genève, Vaud, Neuchâte et Fribourg.